

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	24.01.2017	8h23	17.103	PRÉSIDENCE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Michel Bise, Béatrice Haeny, Philippe Haerberli et Walter Willener

Titre : Projet de loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP)

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission...*

décède :

Article premier La loi sur les droits politiques (LDP), du 18 octobre 1984, est modifiée comme suit :

Article 120, al. 2bis (nouveau)

^{2bis}Le délai référendaire ne court pas du 25 juillet au 7 août inclus et du 20 décembre au 2 janvier inclus.

Article 130, al. 2

²Le délai référendaire ne court pas du 25 juillet au 7 août inclus et du 20 décembre au 2 janvier inclus.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
Le président,

La secrétaire générale,

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Michel Bise

Autres signataires (prénom, nom) :

Béatrice Haeny

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Philippe Haerberli

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Walter Willener